

Fiche technique environnement et santé

Autodéclaration conforme à la norme ISO 14021

EGGER NatureSense

EGGER NatureSense Aqua

EGGER NatureSense Aqua+

- Les revêtements de sol de la famille NatureSense sont des revêtements à base de bois, composés d'un matériau porteur à base de bois, d'une couche d'usure aminoplastique et, dans le cas de NatureSense Aqua et Aqua+, d'un système de verrouillage mécanique étanche. Les produits sont conformes à la norme produit EN 13329 et sont destinés à une pose flottante dans des espaces résidentiels et commerciaux. Selon le type de produit, ils offrent un éventail d'applications étendu, incluant notamment les salles de bains, les vérandas et les cuisines.
- Les revêtements de sol EGGER NatureSense et NatureSense+ sont polyvalents, faciles à entretenir, résistants, faciles à nettoyer et produits de manière économiquement responsable.
- Les revêtements de sol EGGER respectent les exigences des directives QNG pour les produits de construction. (Voir p.10)

EGGER NatureSense (y compris NatureSense Herringbone)

- Classe d'utilisation 31-33 selon EN 13329
- HDF+ avec un gonflement en épaisseur selon ISO 24336 $\leq 18 \%$, à partir de 33 ans $< 15 \%$
- Profilé : Aqua CLIC it! et UNIZIP (Herringbone)



EGGER NatureSense Aqua

- Classe d'utilisation 31-33 selon EN 13329
- HDF+ avec un gonflement en épaisseur selon ISO 24336 $\leq 18 \%$, à partir de 33 ans $< 15 \%$
- Étanchéité de 24 heures selon la norme ISO 4760
- Profilé : Aqua CLIC it!



EGGER NatureSense Aqua+

- Classe d'utilisation 32-33 selon EN 13329
- HDF Aqua+ avec un gonflement en épaisseur selon ISO 24336 $\leq 6 \%$ (± 1)
- Étanchéité de 72 heures selon la norme ISO 4760
- Profilé : Aqua CLIC it!



Produits de base et produits en amont

Origine du bois

Les usines EGGER sont certifiées selon la norme ISO 38200:2018. L'ensemble des documents afférents sont également établis en conformité avec cette norme. Si vous le souhaitez, après discussion avec votre interlocuteur du service commercial EGGER et selon la disponibilité sur le lieu de production, nos produits peuvent également vous être fournis certifiés selon une autre norme, qui sera indiquée dans les supports de vente. Pour connaître précisément la disponibilité des produits, veuillez vous adresser à votre interlocuteur du service commercial. La liste des certificats, des régions de provenance ainsi que des essences de bois utilisées est disponible au téléchargement à l'adresse www.egger.com/environment.

- Déclaration du fabricant – Gestion forestière durable
- Certificat ISO 38200:2018
- Certificat de tiers pour l'approvisionnement durable en bois
 - PEFC – Chain of Custody (chaîne de traçabilité)

Bois issu de l'économie circulaire

	Bois rond	Sous-produits
NatureSense, NatureSense Aqua	7 %	93 %
NatureSense Aqua+	7 %	93%

Teneur moyenne en matériaux recyclés selon le poids sec, se rapportant à tous les constituants bois du produit.

Constituants recyclés – Ensemble de la structure du produit

	Teneur en matière première primaire	Sous-produits de scierie
NatureSense, NatureSense Aqua	23 %	77 %
NatureSense Aqua+	32 %	68 %

Teneur moyenne en matériaux recyclés selon le poids sec, se rapportant tous les constituants (bois, colle, résine, etc.).

Constituants renouvelables

	Constituants renouvelables	Constituants fossiles
NatureSense, NatureSense Aqua	77 %	17 %
NatureSense Aqua+	68 %	26 %

Teneur moyenne en matières premières renouvelables selon le poids sec, se rapportant à l'ensemble des constituants (bois, colle, résine, etc.).

Le bilan carbone est prévu pour début 2026

	Potentiel moyen de réchauffement global
1 m ² de NatureSense, NatureSense Aqua,	d'empreinte carbone totale en kg de CO ₂ e/m ²
1 m ² NatureSense Aqua+	d'empreinte carbone totale en kg de CO ₂ e/m ²

Un bilan carbone négatif met en évidence le stockage de carbone dans le produit. Les données concernant le carbone stocké dans les produits (bilan carbone) sont issues de l'écobilan des déclarations environnementales de produits (DEP).

Matériaux de base

Les revêtements de sol NatureSense, NatureSense Aqua et NatureSense Aqua+ sont composés d'un panneau porteur HDF, d'une couche d'usure décorative aminoplastique, avec un aspect et une structure bois ou pierre, pour une surface durable et résistante à la saleté. Le tableau ci-dessous contient 99,9 % des produits primaires, mesurés en poids. Les proportions peuvent varier en fonction de l'épaisseur du produit. La moyenne est indiquée pour toutes les épaisseurs d'une année de production. Toutes les substances chimiques ont été évaluées et sont divulguées jusqu'à 1000 ppm.

NatureSense, NatureSense Aqua

Pourcentage	Fonction	Composition / informations complémentaires
83	% Fibres de bois sèches (panneau support HDF, papier décoratif et sous-couche d'impact)	77 % de sous-produits de scierie (plaquettes, sciures) 6 % de bois vert
10	% Liant (panneau support HDF)	Résine mélamine-urée-formaldéhyde (MUF) La colle aminoplaste durcit entièrement. Dans des conditions normales, elle se lie et est chimiquement stable.
5	% Résine d'imprégnation (scellement du papier décoratif).	Résine mélamine-formaldéhyde La colle aminoplastique durcit complètement. Dans des conditions normales, elle est liée et chimiquement stable.
< 1	% Agent hydrophobe (protection contre l'humidité du panneau support HDF)	Émulsion de cire paraffine
< 1	% Durcisseur (panneau support HDF)	Sulfate d'ammonium

NatureSense Aqua+

Pourcentage	Fonction	Composition / informations complémentaires
		68 % de sous-produits de scierie (plaquettes, sciures)

Révision : 01
Validé par : 25/11/2024

73	%	Fibres de bois sèches (panneau support HDF, papier décor et isolation phonique)	5 % de bois vert
19	%	Liant (panneau support HDF)	Résine mélamine-urée-formaldéhyde (MUF) La colle aminoplastique durcit complètement. Dans des conditions normales, elle est liée et chimiquement stable.
5	%	Résine d'imprégnation (scellement du papier décoratif)	Vernis en polypropylène excimère, sans PVC
2	%	Agent hydrophobe (protection contre l'humidité du panneau support HDF).	Émulsion de cire de paraffine
< 1	%	Durcisseur (panneau support HDF)	Sulfate d'ammonium

REACH : produit ne contenant aucune substance dans des quantités dépassant le seuil de déclaration obligatoire (0,1 % du poids), remplissant les critères REACH pour les substances particulièrement préoccupantes (version : 17/01/2023).
Pour de plus amples informations confirmant le respect du règlement REACH.

Fabrication

Installations de production et certification correspondante

Les revêtements de sol sont produits sur le site de Wismar. Les certifications de l'installation se trouvent sous l'adresse de l'installation de production dans les notes à la fin du présent document.

Usine ⁱ	Cette usine dispose des certifications ⁱⁱ suivantes :			
	Qualité	Environnement	Énergie	Origine du bois
Wismar, Allemagne	ISO 9001	ISO 14001	ISO 50001	ISO 32800

Mise en œuvre

Sécurité

Dans la forme d'origine dans laquelle ils sont livrés par le fabricant, les revêtements de sol ne présentent aucun danger pour l'homme ni pour l'environnement, car ils ne libèrent aucune substance dangereuse. Selon la règle 209-044 de la DGUV (assurance accidents légale allemande), tous les usinages manuels ou mécaniques par enlèvement de copeaux pratiqués sur du bois, des produits dérivés du bois ou des composites de bois, en particulier le ponçage, produisent de la poussière de bois. Lors de la manipulation de pièces brutes ou finies ainsi que lors du remplacement des sacs de récupération de la sciure du système d'aspiration ou du nettoyage de l'atelier, il existe un risque de mise en suspension dans l'air ambiant des dépôts de poussière de bois si aucune mesure de protection n'est prise. Il est conseillé de porter un masque lors de l'utilisation d'un appareil portatif sans système d'aspiration. Lors de la mise en œuvre commerciale, toutes les réglementations des associations professionnelles doivent être observées (p. ex. le port de lunettes de protection). Il est également conseillé de porter un masque lors de l'utilisation d'un appareil portatif sans système d'aspiration. Lors de la mise en œuvre commerciale, l'ensemble des directives des associations professionnelles doivent être observées, comme le port de lunettes de protection.

Recommandations de mise en œuvre

De plus amples informations ([vidéo](#) et PDF) sur la pose des produits peuvent être téléchargées sur notre site Internet à l'adresse www.egger.com/flooring.

[Téléchargements sur tous les thèmes importants concernant les revêtements de sol | EGGER](#) (mise à jour disponible à partir de 2025)

Données techniques

Téléchargement à l'adresse www.egger.com/flooring (mise à jour disponible à partir de 2025)

Application

Certification des produits

Les produits sont certifiés selon les normes suivantes :

- TÜV PROFiCERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative.
- Label « Blauer Engel » RAL UZ 176
- M1
- A+

Les certificats sont disponibles au téléchargement sur le site Internet de EGGER à la page www.egger.com/environment ainsi que dans la catégorie de produits correspondante à la page www.egger.com/products.

Si vous le souhaitez, les produits peuvent également être dotés d'une déclaration de certification (*claim*) selon les normes suivantes :

- ISO 38200:2018 (PDF)
- Autres certificats de tiers pour l'approvisionnement durable en bois (PDF) (PDF)

Émissions des produits et aspects sanitaires

Nos produits sont susceptibles de libérer de faibles quantités de substances naturellement contenues dans le bois, comme des traces de formaldéhyde. Pendant leur fabrication, les panneaux bruts sont pressés par une presse à cycle court à des températures et des pressions élevées, afin que toutes les résines durcissent complètement et se solidifient. Dans des conditions normales d'utilisation, les revêtements de sol restent chimiquement stables. Une utilisation conforme à leur usage prévu n'entraîne aucun danger ni aucun effet néfaste sur la santé humaine.

Les produits sont soumis à un contrôle annuel par un organisme externe indépendant dans le cadre de la certification TÜV PROFiCERT. Remarque : les exigences indiquées comme remplies via la certification TÜV PROFiCERT ne sont PAS CERTIFIÉES SÉPARÉMENT dans cette catégorie !

Annexe

Substance / indicateur	Le produit a été testé et satisfait aux exigences en matière d'émissions.	Exigence	Détail de l'exigence ⁱⁱⁱ
Formaldéhyde	✓	E1	Classe d'émission de formaldéhyde E1, selon DIN EN 16516, contrôle externe
Formaldéhyde	✓	E1 DE 2020 ≙ E1E05	Décret allemand relatif aux interdictions portant sur certaines substances chimiques (ChemVerbotsVO), classe d'émission de formaldéhyde E1 du 01/01/2020, contrôle externe
Formaldéhyde	✓	TSCA	Toxic Substances Control Act (loi américaine de surveillance des substances dangereuses), contrôle externe (panneau support)

Formaldéhyde	✓	CARB P2	California's Composite Wood Products Regulation (norme californienne de régulation des émissions pour les composites de bois)
COV, formaldéhyde, substances cancérigènes, ammoniac, nitrosamine	✓	TÜV PROFICERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative.	Label commun pour l'évaluation des aspects sanitaires et qualitatifs des produits destinés à l'agencement intérieur
COV, substances cancérigènes	✓	AgBB 2018	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
COV	✓	Directive française sur les COV, classe d'émission A+	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
COV	✓	Directive belge sur les COV	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
COV, formaldéhyde, substances cancérigènes, substances nocives	✓	CAM (Italie)	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
COV, formaldéhyde, substances cancérigènes	✓	BREEAM Exemplary Level	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
COV	✓	Classification finlandaise M1	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
Formaldéhyde, COV, substances cancérigènes, substances nocives	✓	« Österreichisches Umweltzeichen » (écolabel autrichien), directive UZ 07	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
Formaldéhyde, COV, substances cancérigènes, substances nocives	✓	DE-ZU 76 (Blauer Engel)	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
Formaldéhyde	✓	ChemVerbotsV E1 DE 2020	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)
Formaldéhyde	✓	LEED v4 (hors Amérique du Nord)	Via la certification TÜV PROFICERT (voir ci-dessus)

Nettoyage, entretien et réparation

De plus amples informations sur le nettoyage, l'entretien et la réparation du produit peuvent être téléchargées sur notre site Internet à l'adresse www.egger.com/flooring.

Fin de vie – Traitement des déchets

Conditionnement

L'emballage des produits est constitué de carton fabriqué à partir de fibres naturelles recyclées, de papier de protection et de film rétractable en PEBD. Ces matériaux doivent être triés par type de déchets et sont destinés à alimenter le circuit des matériaux conformément aux directives locales.

Réutilisation

Une dépose précautionneuse et un stockage correct permettent une réutilisation dans une application similaire. Si vous souhaitez réutiliser les produits, ces derniers ne doivent pas être collés sur l'ensemble de leur contreface ou le long des profilés. Lors de la dépose du sol, il convient de procéder avec soin afin que les profilés restent intacts.

Recyclage – Utilisation des matériaux

Pour que la revalorisation matérielle, chimique et thermique soit possible, le matériau doit être traité dans une installation de recyclage spéciale.

Revalorisation énergétique

À l'issue de la phase d'utilisation matérielle, les produits doivent être triés et faire l'objet d'une revalorisation énergétique via le centre de recyclage local en raison de leur fort pouvoir calorifique d'environ 17 MJ/kg.

Le code déchet du Catalogue européen des déchets dépend de l'origine du déchet :

- 17 02 01 : déchets de construction et de démolition en bois
- 03 01 05 : sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages ne contenant aucune substance dangereuse

Les produits ne sont pas catégorisés comme des déchets dangereux. Les revêtements de sol stratifiés usagés peuvent être classés dans la catégorie des déchets de bois stratifiés collés, sans composés organohalogénés dans la couche stratifiée et sans traitement conservateur du bois.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les documents ci-dessous, disponibles au téléchargement à l'adresse www.egger.com/environment

- [Déclaration du fabricant – Traitements conservateurs du bois](#)

Élimination

Les revêtements de sol EGGER peuvent contenir des substances qui limitent leur élimination dans certains lieux. Selon le [Catalogue européen des déchets](#), ces produits appartiennent à la catégorie du code déchet 03 01 05 (sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04). Avant d'éliminer ces produits, veuillez vous informer sur les directives applicables auprès des autorités locales de gestion des déchets. S'il s'agit de petites quantités, il est possible de les jeter avec les ordures ménagères (code déchet).

Écobilan

Le produit dispose d'une déclaration environnementale de produit (DEP) vérifiée conforme aux normes ISO 14025 et EN 15804+A2.

- La DEP Revêtements de sol stratifiés EGGER

est disponible au téléchargement sur notre site Internet à la page www.egger.com/environment.

Qualification pour le label qualité « Qualitätssiegel Nachhaltiges Gebäude » (QNG)

Les revêtements de sol remplissent les exigences des directives d'attribution QNG pour les produits de construction. Le tableau suivant indique toutes les exigences du système QNG applicables à nos produits, la manière dont nos produits remplissent ces exigences et où trouver les certificats correspondants.

Condition préalable : certification du bâtiment selon un système d'évaluation homologué pour la construction durable (p. ex. celui de la DGNB). Le respect ou la contribution des revêtements de sol EGGER se trouve dans la fiche de données sur la santé environnementale (EHD) (pages 16-17).

Chapitre	Exigence du label QNG	Contribution du produit
ANF1 Gaz à effet de serre et énergie primaire	Pour les immeubles d'habitation, les émissions de gaz à effet de serre et le besoin en énergie primaire estimé au cours du cycle de vie du bâtiment doivent être déterminés. Proportion maximale de 20-24 kg CO ₂ e/m ²	Pour les revêtements de sol EGGER, le bilan écologique du bâtiment peut s'appuyer sur des données d'écobilan disponibles sous la forme d'une DEP IBU spécifique ainsi que d'un jeu de données numériques dans la base de données Ökobaudat : <ul style="list-style-type: none"> DEP Revêtements de sol stratifiés EGGER
ANF2 Extraction de matières premières durable	Selon la classe de bâtiment et le niveau du label, la proportion de produits dérivés du bois mis en œuvre doit provenir à 50-85 % d'une exploitation forestière certifiée durable (PEFC, FSC ou certification similaire).	Les revêtements de sol EGGER peuvent être fournis en bois certifié. Veuillez vous adresser à votre interlocuteur de notre service commercial. Les documents de livraison font office de pièce justificative. Veuillez les conserver.
313 Élimination des substances nocives dans les matériaux de construction 1. Exigences transversales	Déclaration des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) contenues > 0,1 %	Le revêtement de sol est considéré comme un produit au sens du règlement REACH et ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) > 0,1 %. <ul style="list-style-type: none"> Herstellererklärung_REACH_Deutsch.pdf (egger.com)
313 Élimination des substances nocives dans les matériaux de construction 2.3 COV / formaldéhyde / substances dangereuses	Concentration d'équilibre en formaldéhyde dans l'air d'une chambre d'essai ≤ 0,08 ppm (0,096 mg/m ³)	La valeur seuil de formaldéhyde est respectée par le produit. Les certificats TÜV Proficert font office de pièce justificative : <ul style="list-style-type: none"> TÜV Proficert

MORE FROM WOOD.

Bien plus que du bois



Révision : 01
Validé par : 25/11/2024

Respect de la norme LEED v4.1

Les revêtements de sol remplissent les conditions préalables (*prerequisites*) pour une utilisation dans les bâtiments certifiés LEED en dehors des États-Unis. En outre, l'utilisation de ces revêtements de sol permet de gagner des points supplémentaires dans le système d'évaluation LEED. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des points LEED (*credits*) applicables à l'utilisation de notre produit. Le nombre atteignable de points dépend des propriétés de tous les matériaux utilisés dans le projet de construction LEED ainsi que de diverses mesures décidées par le maître d'ouvrage ; nous ne pouvons donc pas garantir que la note maximale sera atteinte. Pour une liste exhaustive des conditions requises, consultez la « LEED Credit Library » sur Internet à l'adresse www.usgbc.org.

Projets en dehors des États-Unis

Exigences LEED v4.1 applicables à la planification et à l'exécution de la construction (BD+C) Constructions neuves, gros œuvre, écoles, commerces de détail, établissements de santé, centres de données, établissements hôteliers, entrepôts et centres logistiques			Contribution du produit
Exigences LEED v4.1 applicables à l'agencement et à la construction intérieurs (ID+C) Agencement intérieur de bureaux, d'administrations, de commerces de détail, d'établissements hôteliers			
Paragraphe	Résumé des exigences	Nombre maximal de points	
Matériaux et ressources	Publication des informations et optimisation des produits de construction – Déclarations environnementales de produits Option 1 : déclarations environnementales de produits (DEP)	1 point	Ce produit dispose d'une déclaration environnementale de produit (DEP) vérifiée conforme aux normes ISO 14025 et EN 15804. Voir : <ul style="list-style-type: none"> DEP Revêtements de sol stratifiés (PDF)
Matériaux et ressources	Publication des informations et optimisation des produits de construction – Approvisionnement en matières premières Option 1 : système de reporting sur l'origine et l'approvisionnement des matières premières, rapports sur le développement durable (RSE) contrôlés par un tiers suivant un cadre reconnu	2 points	Un rapport annuel sur le développement durable est publié en accord avec les normes de la GRI (option centrale) et est contrôlé par un tiers indépendant. <ul style="list-style-type: none"> rapport annuel sur le développement durable (PDF) est disponible au téléchargement à l'adresse www.egger.com/environment .
Matériaux et ressources	Publication des informations et optimisation des produits de construction – Approvisionnement en matières premières Option 2.3 : les produits dérivés du bois doivent être certifiés par le Forest		Les produits sont certifiés selon la norme ISO 38200: 2018 Déclarations contrôlées. Si vous le souhaitez, le produit peut également être fourni dans d'autres qualités certifiées. Le bon de livraison fait office de pièce justificative. Voir également le

Révision : 01
Validé par : 25/11/2024

	Stewardship Council ou une instance similaire homologuée par le USGBC.		paragraphe « Origine du bois » du présent document.
Matériaux et ressources	Publication des informations et optimisation des produits de construction – Approvisionnement en matières premières Option 2.5 : la proportion de matériaux recyclés est la somme de la proportion de matériaux recyclés post-consommation et de la moitié de la proportion de matériaux recyclés pré-consommation, à partir des coûts.		Proportion de matériaux recyclés du produit (basée sur le poids) = 0 % + 0 % / 2 = 0 %. Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.
Matériaux et ressources	Publication des informations et optimisation des produits de construction – Composants des matériaux Option 1 : déclarer.	1 point	Le fabricant a contrôlé la composition du produit jusqu'à au moins 1 000 ppm et a établi un bilan accessible publiquement. Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.
Qualité de l'air dans les espaces intérieurs	Matériaux faibles en émissions – Évaluation des émissions de COV Le produit satisfait aux valeurs de LCI (concentration limite d'intérêt) du programme de contrôle et d'évaluation du Comité allemand d'évaluation sanitaire des produits de construction (AgBB).	3 points	Le produit satisfait aux valeurs de LCI (concentration limite d'intérêt) du programme de contrôle et d'évaluation du Comité allemand d'évaluation sanitaire des produits de construction (AgBB). Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Émissions des produits et aspects sanitaires » ci-dessus. Le certificat <ul style="list-style-type: none"> ▪ TÜV PROFICERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative. fait office de pièce justificative. Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads .

Projets aux États-Unis

Veuillez noter que dans la norme LEED v4.1, les règles concernant les exigences de contrôle des émissions de COV sont différentes pour les projets aux États-Unis.

Exigences LEED v4.1 applicables à la planification et à l'exécution de la construction (BD+C) Constructions neuves, gros œuvre, écoles, commerces de détail, établissements de santé, centres de données, établissements hôteliers, entrepôts et centres logistiques			Contribution du produit
Exigences LEED v4.1 applicables à l'agencement et à la construction intérieurs (ID+C) Agencement intérieur de bureaux, d'administrations, de commerces de détail, d'établissements hôteliers			
Paragraphe	Résumé des exigences	Nombre maximal de points	
Matériaux et ressources	Publication des informations et optimisation des produits de construction	1 point	Ce produit dispose d'une déclaration environnementale de produit (DEP) vérifiée conforme aux normes ISO 14025 et EN 15804. Voir :

	<p>– Déclarations environnementales de produits Option 1 : déclarations environnementales de produits (DEP)</p>		<ul style="list-style-type: none"> DEP Revêtements de sol stratifiés (PDF)
Matériaux et ressources	<p>Publication des informations et optimisation des produits de construction – Approvisionnement en matières premières Option 1 : système de reporting sur l'origine et l'approvisionnement des matières premières, rapports sur le développement durable (RSE) contrôlés par un tiers suivant un cadre reconnu</p>	2 points	<p>Un rapport annuel sur le développement durable est publié en accord avec les normes de la GRI (option centrale) et est contrôlé par un tiers indépendant.</p> <ul style="list-style-type: none"> rapport annuel sur le développement durable (PDF) <p>est disponible au téléchargement à l'adresse www.egger.com/environment.</p>
Matériaux et ressources	<p>Publication des informations et optimisation des produits de construction – Approvisionnement en matières premières Option 2.3 : les produits dérivés du bois doivent être certifiés par le Forest Stewardship Council® (FSC®) ou une instance similaire homologuée par le USGBC.</p>		<p>Si vous le souhaitez, le produit peut également être fourni dans d'autres qualités certifiées par des tiers. Le bon de livraison fait office de pièce justificative. Voir également le paragraphe « Origine du bois » du présent document.</p>
Matériaux et ressources	<p>Publication des informations et optimisation des produits de construction – Approvisionnement en matières premières Option 2.5 : la proportion de matériaux recyclés est la somme de la proportion de matériaux recyclés post-consommation et de la moitié de la proportion de matériaux recyclés pré-consommation, à partir des coûts.</p>	1 point	<p>Proportion de matériaux recyclés du produit (basée sur le poids) = 0 % + 0 % / 2 = 0 %. Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.</p>
Matériaux et ressources	<p>Publication des informations et optimisation des produits de construction – Composants des matériaux Option 1 : déclarer.</p>	1 point	<p>Le fabricant a contrôlé la composition du produit jusqu'à au moins 1 000 ppm et a établi un bilan accessible publiquement. Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.</p>
Qualité de l'air dans les espaces intérieurs	<p>Matériaux faibles en émissions – Évaluation des émissions de COV Les produits de construction doivent être contrôlés suivant la méthode standard v1.1–2010 du « California Department of Public Health » (CDPH, Département californien de santé publique) et déclarés conformes.</p>	0 point	<p>Actuellement, aucune certification applicable (Floorscore, Greenguard, etc.) pour le marché nord-américain. Certificats valables pour l'Europe (Écolabel européen, Blauer Engel, TÜV Proficert interior PREMIUM)</p>

Respect de la norme BREEAM International New Construction Version 6

Les revêtements de sol NatureSense et NatureSense+ satisfont aux conditions préalables (*preconditions*) pour une utilisation dans les bâtiments certifiés BREEAM Version 6 et répondent aux exigences d'émissions de niveau exemplaire (*exemplary level*). En outre, l'utilisation de ce produit permet de gagner des points supplémentaires dans le système d'évaluation BREEAM. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des points BREEAM (*credits*) applicables à l'utilisation de notre produit. Le nombre atteignable de points (*credits*) dépend des propriétés de tous les matériaux utilisés dans le projet de construction BREEAM ainsi que de diverses mesures décidées par le maître d'ouvrage ; nous ne pouvons donc pas garantir que la note maximale sera atteinte. Pour une liste exhaustive des conditions requises, consultez le guide BREEAM sur Internet à l'adresse www.breeam.com.

Exigences		Nombre maximal de points (<i>credits</i>)	Contribution du produit
Paragraphe	Résumé des exigences		
Mat 01 Bilans d'efficacité	Déclarations environnementales de produits (DEP) – Un produit intégré après l'exécution de la construction est couvert par une DEP contrôlée	1 credit	Ces produits disposent de déclarations environnementales de produit (DEP) vérifiées conformes aux normes ISO 14025 et EN 15804. Voir : <ul style="list-style-type: none"> DEP Revêtements de sol stratifiés
Mat 03 Approvisionnement responsable en produits dérivés du bois	Pour tous les produits dérivés du bois utilisés dans le projet, il doit s'agir de bois abattu et commercialisé légalement.	Conditions préalables	Les produits sont certifiés selon la norme ISO 38200: 2018 Déclarations contrôlées. Cette norme prend en compte toutes les exigences légales du pays d'achat ou de production, ainsi que tous les critères environnementaux et sociaux du système ISO. Si vous le souhaitez, le produit peut également être fourni dans d'autres qualités certifiées. Le bon de livraison fait office de pièce justificative. Voir également le paragraphe « Origine du bois » du présent document.
Hea 02 Qualité de l'air dans les espaces intérieurs	Élimination de l'amiante.	Conditions préalables	Le produit satisfait à cette condition préalable. Voir : <ul style="list-style-type: none"> Déclaration du fabricant – Amiante (PDF)
Hea 02 Qualité de l'air dans les espaces intérieurs	Limitation des sources de pollution – Émissions des produits dérivés du bois. Le produit doit satisfaire aux critères d'émissions de niveau exemplaire (<i>exemplary level</i>).	1 credit	Le produit satisfait aux critères d'émissions de niveau exemplaire (<i>exemplary level</i>). Le certificat <ul style="list-style-type: none"> TÜV PROFICERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative. Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads .

Respect de la norme WELL Building Standard v2™

Les revêtements de sol NatureSense et NatureSense+ satisfont aux conditions préalables (*preconditions*) pour une utilisation dans les bâtiments certifiés WELL v2™. En outre, l'utilisation de ce produit permet de gagner des points supplémentaires dans le système d'évaluation WELL. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des critères WELL applicables à l'utilisation de notre produit. Les exigences en italique ne sont actuellement pas remplies par le produit. Le nombre atteignable de points dépend des propriétés de tous les matériaux utilisés dans le projet de construction WELL ainsi que de diverses mesures décidées par le maître d'ouvrage ; nous ne pouvons donc pas garantir que la note maximale sera atteinte. Pour une liste exhaustive des conditions requises, consultez la « WELL Feature Library » sur Internet à l'adresse www.wellcertified.com.

Exigences			Contribution du produit
Paragraphe	Résumé des exigences	Nombre maximal de points	
X01 Matériaux – Mesures de précaution	Limitation de l'amiante, du mercure et du plomb.	Condition préalable (<i>precondition</i>)	Le produit satisfait à ces mesures de précaution. Voir : Déclaration du fabricant – Amiante (PDF). Pour recevoir d'autres déclarations concernant la non-utilisation de mercure et de plomb, veuillez vous adresser à l'équipe EGGER Product Sustainability & Compliance par e-mail à l'adresse environnement@egger.com .
X05 Restrictions étendues concernant les matériaux	Partie 2a Sélection de produits conformes pour l'architecture et l'agencement intérieur : la teneur des revêtements de murs et de plafonds en agents ignifuges halogénés est inférieure à 100 ppm.	1 point	Le produit satisfait à cette exigence. Aucun agent ignifuge halogéné n'est utilisé dans ce produit. Pour de plus amples informations pour votre documentation, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.
X05 Restrictions étendues concernant les matériaux	Partie 2a Sélection de produits conformes pour l'architecture et l'agencement intérieur : la teneur en orthophtalate des revêtements de sol et du mobilier nouvellement posés est inférieure à 100 ppm.		Le produit satisfait à cette exigence. Aucun phtalate n'est utilisé dans ce produit. Pour de plus amples informations pour votre documentation, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.
X05 Restrictions étendues concernant les matériaux	Partie 2a Sélection de produits conformes pour l'architecture et l'agencement intérieur : la teneur des revêtements de sol en substances polyfluoroalkylées (PFAS) est inférieure à 100 ppm.		Le produit satisfait à cette exigence. Aucune substance CMR n'est ajoutée au produit. Le certificat <ul style="list-style-type: none"> ▪ TÜV PROFICERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative. Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads .
X06 Réduction des composés volatils	Partie 2a Limitation des émissions de COV du mobilier et des produits pour l'architecture et l'agencement intérieur : mobilier et revêtement mural contrôlé conformément à la méthode de l'AgBB ou du CDPH et respectant le seuil d'émissions de COV.	2 points	Le produit satisfait aux valeurs de LCI (concentration limite d'intérêt) du programme de contrôle et d'évaluation du Comité allemand d'évaluation sanitaire des produits de construction (AgBB). Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Émissions des produits et aspects sanitaires » ci-dessus. Le certificat <ul style="list-style-type: none"> ▪ TÜV PROFICERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative.

Révision : 01
Validé par : 25/11/2024

			Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads .
X06 Réduction des composés volatils	Partie 2c2 Limitation des émissions de COV du mobilier et des produits pour l'architecture et l'agencement intérieur : les panneaux en bois composite satisfont aux normes européennes relatives au formaldéhyde E1, TSCA, F*** ou LEED v4.1.		<p>Les émissions de formaldéhyde du produit sont contrôlées selon la norme EN 717-1:2014. Le produit correspond à la classe d'émission E1. Le certificat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ TÜV PROFICERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative. <p>Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads.</p>
X07 Transparence des matériaux	Partie 1 : Choix de produits à la composition divulguée : encourage la publication de la composition pour les composants allant jusqu'à 1 000 ppm.		Le fabricant a contrôlé la composition du produit jusqu'à au moins 1 000 ppm et a établi un bilan accessible publiquement dans le présent document. Pour de plus amples informations pour votre documentation, reportez-vous au paragraphe « Matériaux de base » ci-dessus.

Respect du système de la DGNB Version 2020 International – Catalogue de critères pour la construction de nouveaux bâtiments

Les distinctions de la DGNB (Argent, Or et Platine) découlent du degré de satisfaction aux critères atteint par le projet de construction. Le tableau suivant renseigne sur les niveaux de qualité atteints par les revêtements de sol NatureSense et NatureSense+ selon le système de la DGNB, et où trouver les pièces justificatives nécessaires. La contribution au degré de satisfaction selon le système de notation de la DGNB dépend entre autres de la pertinence des groupes de produits pour la construction dans la globalité. Veuillez noter que d'autres critères entrent en compte dans le calcul de la note totale obtenue par le bâtiment. Nous ne pouvons donc pas garantir la note obtenue en cas d'utilisation de ce revêtement de sol.

Thème	Exigences		Contribution du produit
	Résumé des exigences	Niveau de qualité	
ENV1.1 Écobilan du bâtiment	L'écobilan du bâtiment nécessite des données sur les matériaux de construction. Les données spécifiques aux produits et les données d'écobilan vérifiées (p. ex. les déclarations environnementales de produits, DEP) doivent être préférées aux données de cycle de vie, qui sont générales et non spécifiques.	Exigence de portée générale	Ce produit dispose d'une déclaration environnementale de produit (DEP) vérifiée conforme aux normes ISO 14025 et EN 15804. Voir : <ul style="list-style-type: none"> DEP Revêtements de sol stratifiés
ENV1.2 Risques pour l'environnement au niveau local	Produits dérivés du bois traités par des agents ignifuges : composés du bore ≤ 0,1 %	4	La surveillance des composés du bore est couverte par le certificat TÜV PROFiCERT-product Interior Zertifikat. Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Émissions des produits et aspects sanitaires » ci-dessus. Le certificat <ul style="list-style-type: none"> TÜV PROFiCERT-product Interior PREMIUM sert de pièce justificative. Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads .
ENV1.2 Risques pour l'environnement au niveau local	Murs intérieurs, revêtements de sols et de plafonds (comme les panneaux de fibres) : sans amiante	4	Le produit satisfait à cette exigence. Voir : Déclaration du fabricant – Amiante (PDF)
ENV1.2 Risques pour l'environnement au niveau local	Documentation relative aux émissions : certification (par un laboratoire certifié selon la norme ISO 17025) attestant que le produit ou système remplit les critères de l'AgBB.	4	Le produit satisfait aux valeurs de LCI (concentration limite d'intérêt) du programme de contrôle et d'évaluation du Comité allemand d'évaluation sanitaire des produits de construction (AgBB). Pour de plus amples informations, reportez-vous au paragraphe « Émissions des produits et aspects sanitaires » ci-dessus. Le certificat <ul style="list-style-type: none"> TÜV PROFiCERT-product Interior

Révision : 01
Validé par : 25/11/2024

			PREMIUM sert de pièce justificative. Vous pouvez le télécharger à l'adresse www.egger.com/downloads .
ENV1.2 Risques pour l'environnement au niveau local	Absence de traitement chimique pour la conservation du bois dans les intérieurs.	4	Aucun traitement conservateur du bois n'a été ajouté pendant la fabrication du revêtement de sol stratifié. Voir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration du fabricant – Traitements conservateurs du bois (PDF)
ENV1.3 Extraction des ressources durable	Extraction des ressources durable certifiée	1.3	Le produit est certifié selon la norme ISO 38200: 2018 Déclarations contrôlées. Voir également le paragraphe « Origine du bois » du présent document. Si vous le souhaitez, le produit peut également être fourni dans d'autres qualités certifiées par des tiers. Le bon de livraison fait office de pièce justificative.
TEC1.5 Facilité d'entretien des éléments de construction	Pourcentage de revêtements de sol (intérieurs) présentant une tolérance élevée aux salissures	-	Conception de sol à motifs et/ou structurée pour une tolérance aux salissures légères.
TEC1.6 Facilité de démontage et de recyclage	Voie d'élimination et de recyclage : revalorisation énergétique	1	Les panneaux HDF peuvent être tolérés en faibles quantités dans le circuit du bois usagé, mais ne peuvent pas servir de source de matériau unique pour la production de panneaux de particules neufs. En raison de son pouvoir calorifique élevé, nous recommandons la revalorisation thermique de ce produit.

Respect de l'écolabel nordique

Petites maisons, maisons mitoyennes, écoles et crèches

Les revêtements de sol NatureSense, NatureSense Aqua et NatureSense Aqua+ figurent dans la base de données de produits de construction pouvant être utilisés dans les bâtiments certifiés par l'écolabel nordique (portail Nordic Ecolabelling), sous le nom de fabricant Egger, Fritz GmbH & Co. En qualité de demandeur pour un bâtiment avec écolabel, veuillez communiquer la liste des produits à votre certificateur de l'écolabel nordique. Pour l'utilisation de revêtements de sol stratifiés EGGER, aucune autre pièce justificative n'est requise pour votre demande.

Respect d'autres marquages et directives

Pour de plus amples informations (déclarations du fabricant, DEP et brochures), consultez notre site Internet à la page

- www.egger.com/environment

Votre marquage ou directive ne figure pas dans le présent document ? N'hésitez pas à contacter l'équipe EGGER Product Sustainability & Compliance pour des informations adaptées à vos exigences spécifiques. Merci de vous adresser à :

- environment@egger.com

ou contactez votre représentant commercial EGGER ou votre grossiste, qui se chargera de transmettre votre demande.

Notes

i

Ligne de production	Adresse
Wismar, Allemagne	EGGER Holzwerkstoffe Wismar GmbH & Co. KG, Am Haffeld 1, 23970 Wismar (Allemagne)

ii

Certifications produit	
ISO 38200:2018	ISO 38200:2018 Chaîne de contrôle des produits en bois et à base de bois
TÜV PROFiCERT PREMIUM	Critères de certification TÜV PROFiCERT-product Interior PREMIUM v1.3
A+	Classe d'émission de COV française (Grenelle de l'environnement)
Label « Blauer Engel »	Blauer Engel (Allemagne)

iii

Substance	Demande	Norme de référence	Valeur seuil	Méthode d'essai
Formaldéhyde	E1	Règlement allemand portant sur l'interdiction de certains produits chimiques (Chemikalien-Verbotsverordnung, ChemVerbotsV), Annexe 1 (au § 3), alinéa 1: « Formaldéhyde », paragraphe 2(1)	0,1 ppm	DIN EN 16516
Formaldéhyde	E1 DE 2020 ≙ E1E05	Règlement allemand portant sur l'interdiction de certains produits chimiques (Chemikalien-Verbotsverordnung, ChemVerbotsV), Annexe 1 (au § 3), alinéa 1: « Formaldéhyde », paragraphe 2(1)	0,1 ppm [Résultat du contrôle x facteur 2]	DIN EN 717-1
Formaldéhyde	TSCA	U.S. Toxic	0,09 ppm	ASTM D6007-14

		Substances Control Act (TSCA, loi américaine de surveillance des substances dangereuses), exigences EPA TSCA titre VI – § 770.10 b 1-4		
Formaldéhyde	CARB P2	« Final Regulation Order » § 93120, Titre 17, California Code of Regulations (Code des règlements de la Californie) : « Airborne Measure to Reduce Formaldehyde Emissions from Composite Wood Products » (mesure atmosphérique pour la réduction des émissions de formaldéhyde des produits dérivés du bois)	0,09 ppm	ASTM D6007-14
COVT COSVT Toluol Formaldéhyde Acétaldéhyde Substances CMR 1A et 1B Valeur R COVT sans LCI	AgBB 2018	Programme de contrôle et d'évaluation AgBB (Ausschuss zur gesundheitlichen Bewertung von Bauprodukten, comité allemand d'évaluation sanitaire des produits de construction) 2018 pour les émissions de COV par les produits de construction	$\leq 1\ 000\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ $\leq 100\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ $2\ 900\ \mu\text{g}/\text{m}^{3*}$ $100\ \mu\text{g}/\text{m}^{3*}$ $1\ 200\ \mu\text{g}/\text{m}^{3*}$ $\leq 1\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ ≤ 1 $\leq 100\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ *) NIK, LCI, CLI	DIN ISO 16000-3, -6, 9, -11, DIN EN 16516
COVT (AgBB) COVT (DIN EN 16516) COSVT COV Valeur R Formaldéhyde 1,4-dichlorobenzène Trichloréthylène DEHP	TÜV PROFiCERT PREMIUM	TÜV PROFiCERT-product Interior PREMIUM v 1.3 Pour de plus amples détails, visitez le site proficert.de	$< 300\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 200\ \mu\text{g}/\text{m}^2\cdot\text{h}$ (28d) $\leq 100\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $< 100\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $< 1,0\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $< 10\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $< 60\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 1\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 1\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d)	ISO 16000 parties 3, 6, 9, 11/ EN 16516

DBP Substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (catégories UE 1A et 1B selon le règlement (CE) n°1272/2008 CLP) Ammoniac Nitrosamine Formaldéhyde conformément au ChemVerbotsV E1 DE 2020 (DIN EN 717-1, résultat avec facteur 2) Formaldéhyde conformément au ChemVerbotsV E1 DE 2020 (DIN EN 16516)			$\leq 1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 24 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 0,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (28d) $\leq 0,1 \text{ppm}$ (28d) $\leq 0,1 \text{ppm}$ (28d)	
COV Substances cancérigènes	Programme de l'AgBB (Allemagne)	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
COV	Exigence française A+	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
COV	Directive belge sur les COV	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
Formaldéhyde COV	Critères environnementaux minimum CAM (Italie)	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
COV Formaldéhyde Substances cancérigènes	BREEAM International, <i>exemplary level</i>	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
COV	Classification finlandaise M1	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
COV Formaldéhyde Substances cancérigènes	« Österreichisches Umweltzeichen » (écolabel autrichien), directive UZ 07	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
COV Formaldéhyde Substances cancérigènes	DE-ZU 176 (Blauer Engel)	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT

Révision : 01
Validé par : 25/11/2024

COV Substances cancérigènes	Annexe 8 MVV TB/ ABG, 2019/ 1	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
Formaldéhyde	ChemVerbotsV E1 DE 2020	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT
Formaldéhyde COV	LEED v4 (hors Amérique du Nord)	Couvert par le TÜV PROFiCERT- product Interior PREMIUM	Voir TÜV PROFiCERT	Voir TÜV PROFiCERT

Remarque sur le caractère provisoire du contenu :

La présente fiche technique environnement et santé a été élaborée avec soin sur la base de nos connaissances à ce jour. Elle a un caractère informatif et n'est en aucun cas l'assurance de caractéristiques spécifiques du produit ou de son aptitude à des applications précises. Sous réserve d'erreurs, de fautes d'impression ou de norme. Compte tenu de l'évolution continue des revêtements de sol NatureSense et NatureSense+, mais aussi des modifications apportées aux normes et autres documents légaux, certains paramètres techniques peuvent évoluer. Pour ces raisons, le contenu de la présente fiche technique environnement et santé ne peut être utilisé comme notice d'utilisation, ni servir de document à valeur juridique. Nos conditions générales de vente s'appliquent à ce produit.